

## ATTAQUE SUR LES TEMPS PARTIELS : Ne vous contentez-pas d'un refus verbal de votre cadre.

*Dans sa volonté de faire des économies, la Direction veut supprimer plus de 400 80% d'ici à la fin 2011. Pour atteindre cet objectif, elle n'hésite pas à piétiner nos droits en tant qu'agents de la Fonction Publique. Rappelons que la demande de temps partiel est un acte volontaire, prévu par la loi de 1986 sur la fonction publique. Il ne nécessite aucune justification individuelle pour le motiver.*

### Votre demande doit être, dans tous les cas, adressée au DRH.

En effet, votre cadre émet juste un avis, mais il n'est pas compétent pour prendre la décision d'accepter ou de refuser votre demande. Par contre, il a le devoir de faire remonter votre demande écrite au DRH.

Réduction des temps partiels: la direction rend service au personnel.



Conservez soigneusement une photocopie de cette demande écrite au DRH.

### Seul un courrier écrit du DRH a une valeur de réponse à votre demande.

Dans le cas d'un refus, rien n'est perdu. Il vous faut alors adresser une demande au Président de votre commission paritaire, en n'oubliant pas de nous prévenir en même temps par une copie de la lettre. Votre demande de travail à temps partiel sera envisagée en commission paritaire, où vos représentants SUD siègeront et défendront votre dossier.

Voici la seule démarche à suivre pour demander à travailler à temps partiel !

*Attention : En dehors des renouvellements de temps partiels, les demandes initiales se font à deux moments dans l'année, avant les mois de janvier et de juillet. Pensez à déposer vos demandes avant ces dates limites.*

### Dans tous les cas, ne vous contentez-pas d'une réponse verbale.

Nous ne devons pas laisser la Direction réguler tous les aspects de notre vie. Il nous appartient de décider quel rythme de travail nous convient le mieux en fonction de nos impératifs personnels et de nos choix de vie.

Nous devons lutter pied à pied pour défendre nos conditions de travail et de vie, et ne pas nous laisser intimider par l'autoritarisme de la hiérarchie.

**Ensemble, nous gagnerons !**

Plus d'infos sur notre site  
<http://sudsantesociaux35.org>